QualiRetraite

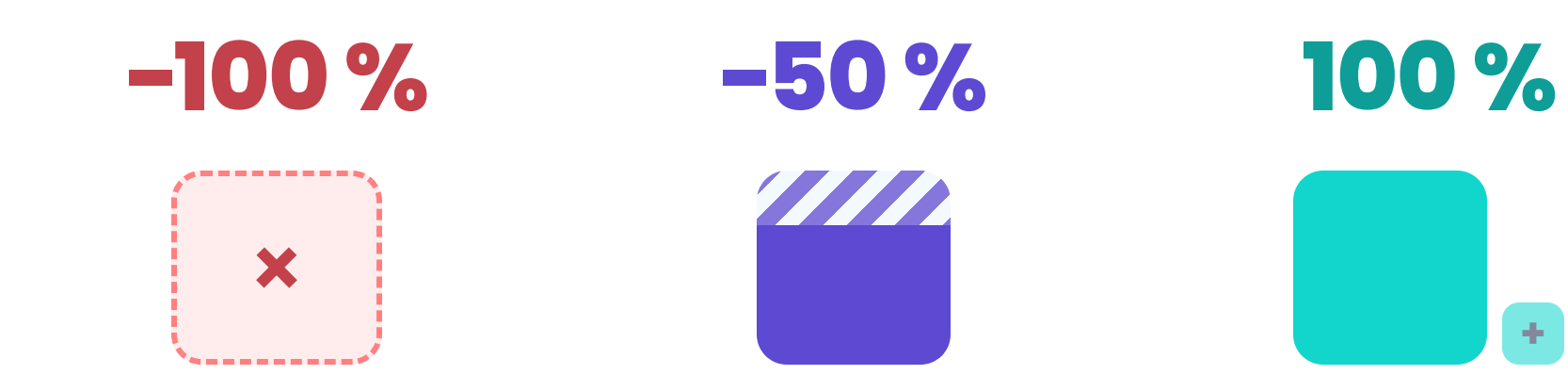
JO DU 3 NOVEMBRE 2026

Cumul emploi-retraite : les décrets sont tombés.

Ce qu'ils nous apprennent, pour toute **première pension prenant effet à partir du 1er janvier 2027**.

CE QU'IL RESTE DE LA PENSION

quand on travaille en étant retraité



Avant l'âge légal	Âge légal → 67 ans	Dès 67 ans
Chaque euro gagné est retiré de la pension	7 000 €/an sans impact, puis -50 % du dépassement	Cumul libre + droits à une 2e pension

EXEMPLE À 65 ANS — **19 000 €** − **7 000 €** = **12 000 €** × 50 % → **-6 000 €/an**

CE QUE LES DÉCRETS NOUS APPRENNENT

Le statut compte

Micro : c'est le chiffre d'affaires qui compte. Dividendes de SAS : hors calcul.

La CNAV pilote tout

Retenue étalée sur 12 mois, jusqu'à 1/3 de la pension, complémentaire comprise.

Indépendants : 1 mois

pour déclarer une reprise d'activité. Sinon, pension suspendue.

Des marges existent

Artisans et commerçants qui accompagnent leur repreneur : revenus exclus, sur une période limitée. Retraite progressive : non concernée.

DÉC. 1

Une fenêtre à saisir

Une pension qui prend effet au 1er décembre 2026 garde les anciennes règles. À chiffrer au cas par cas, dès maintenant.